

HYPOTHÉQUER L'AVENIR



Un webinaire relatif aux Services de Publicité Foncière (SPF) d'export réuni le 23 mai dernier, dont **F.O.-DGFIP** s'est procuré le contenu, démontre les **conséquences néfastes déjà dénoncées par notre syndicat de la création des services d'appui à la publicité Foncière (SAPF)** déployés sur toute la France.

Au regard des participants à ces groupes de travail (GT) existants depuis 2021, à savoir représentants des directions, responsables de divisions, responsables de SPF, responsables de SAPF et représentants de la DDG Île de France, SDNC, ENFIP et du bureau GF 3B, il est évident que les agents ne seront pas pris en compte dans le dispositif !

Pour rappel, la création des SAPF avait pour principe de base le **soutien des SPF en difficulté tout en préservant leur bon fonctionnement** avec

l'objectif d'un délai de publication « raisonnable » de 20 à 30 jours.

Sauf que ce dernier GT prône une nouvelle expérimentation en transférant l'extension des rejets de formalité et le traitement de certaines reprises pour ordre (REPO) aux SAPF. **Encore deux missions en moins pour les SPF et pas des moindres !**

Forcément, l'extension de ces transferts de missions aux SAPF auront pour conséquence le **transfert d'emplois des SPF** dits d'exports vers ces mêmes SAPF !

Que va-t-il rester des SPF départementaux concernés à l'horizon 2027 ? Le constat est effarant : ces structures se voient réduites à leur plus simple expression voire amenées à disparaître.

RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOIS POUR FINANCER LES SAPF

DEPT	SERVICES	2022	2023	CUMULÉ 2023	2024	CUMULÉ 2024	2025	CUMULÉ 2025	2026	CUMULÉ 2026	2027	CUMULÉ 2027
77	MELUN 1	2	1	3	2	5	2	7	2	9	6	15
77	MEAUX	3	3	6	3	9	2	11	2	13	8	21
92	VANVES 2	4	2	6	4	10	3	13	3	16	6	22
92	NANTERRE 3	6	4	10	3	13	3	16	3	19	4	23
69	LYON 3	4	3	7	3	10	3	13	2	15	10	25
35	RENNES	5	2	7	3	10	2	12	2	14	12	26
44	NANTES	3	2	5	3	8	2	10	2	12	16	28

69	LYON 1	5	3	8	4	12	3	15	3	18	11	29
06	NICE 1	4	3	7	4	11	3	14	3	17	14	31
59	LILLE 3	4	3	7	4	11	3	14	3	17	16	33
75	PARIS 1	5	4	9	4	13	4	17	3	20	13	33
91	CORBEIL 1	4	3	7	4	11	3	14	3	17	16	33
95	SAINT LEU LA FORET	5	4	9	5	14	4	18	4	22	11	33
31	TOULOUSE 3	4	3	7	4	11	3	14	3	17	17	34
34	MONTPELLIER	4	3	7	4	11	3	14	3	17	17	34
13	MARSEILLE 3	4	3	7	4	11	3	14	3	17	20	37
75	PARIS 2	5	4	9	5	14	4	18	4	22	15	37
78	VERSAILLES	7	5	12	5	17	5	22	5	27	10	37
91	CRETEIL 2	8	6	14	6	20	6	26	6	32	5	37
TOTAL		86	61	147	74	221	61	282	59	341	227	568
Directions bi-SPF d'export		RÉALISÉES			PRÉVISIONNELLES							

Soit au total 8 SPF à moins de 30 reprises d'emplois, 7 SPF entre 30 et 35 reprises d'emplois et 4 SPF à plus de 35 reprises d'emplois

Ce ne sont **pas moins de 568 emplois qui devraient être transférés** des SPF départementaux vers les SAPF.

Il est intolérable que sous couvert de **prétendus dispositifs d'entraide des SPF** départementaux, qui ont vu leurs effectifs réduits à peau de chagrin au fur et à mesure du déploiement de FIDJI puis de TELEActes, la DGFIP **les détruit insidieusement** au profit de méga structures éloignées des besoins des populations.

L'idée consistant à créer des structures d'appui, en déshabillant les services de proximité qu'elles sont

censées renforcer, commence à devenir une facheuse habitude. D'autant qu'au bout du compte, ce sont parfois ces derniers qui doivent rapidement venir en appui de ces structures avec des moyens amputés pour les financer.

F.O.-DGFIP revendique l'arrêt des suppressions massives d'emplois dans les SPF, l'arrêt des créations des SAPF et des attaques successives contre tous les service en charge des missions foncières.



C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !